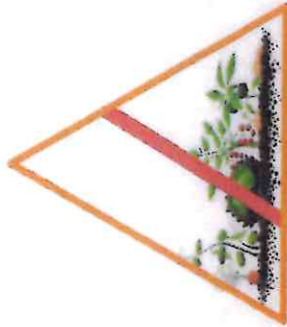


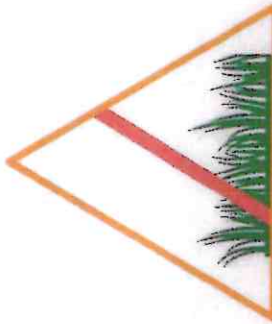
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

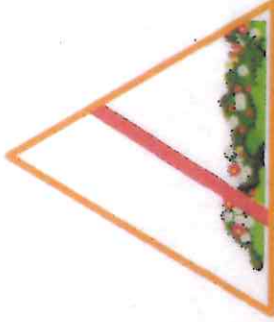
Usages domestiques



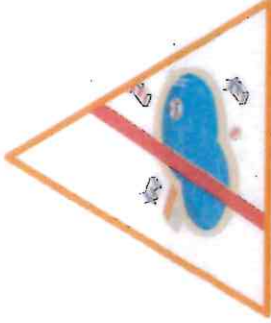
Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 20h



Interdiction d'arroser les espaces verts.
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser Les pelouses et les Massifs fleuris



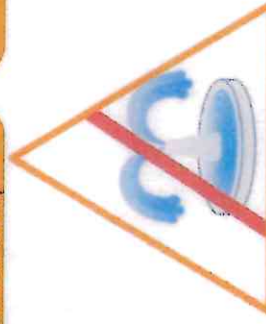
Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



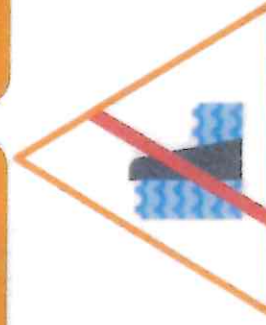
Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vider les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)

Version du 09/05/2023

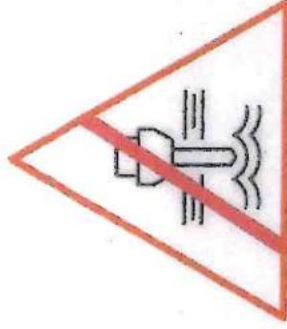
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCÉE

Usages agricoles



Interdiction d'irriguer par aspersion des cultures entre 9h et 20h sauf outil de pilotage dédié (18h-11h) pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Interdiction de mener les pompages d'essai des forages



Irrigation par système d'irrigation localisée
Autorisé pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Abreuvement des animaux autorisé

Ne sont pas concernées les pépinières, les cultures fruitières, maraîchères, florales, les plantes aromatiques ou médicinales.

Les présentes restrictions s'appliquent aux prélèvements en cours d'eau ou en nappe d'accompagnement (à moins de 200 m d'un cours d'eau et moins de 20m de profondeur, sauf si démonstration de non incidence par un hydrogéologue, ou inversement si en dehors de ces critères mais démonstration d'incidence d'un hydrogéologue).

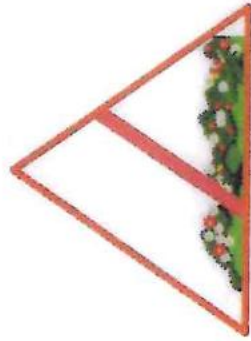
L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

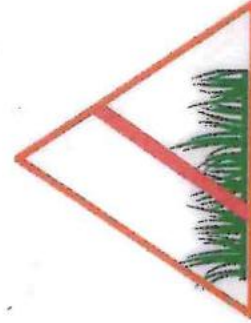
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Collectivités



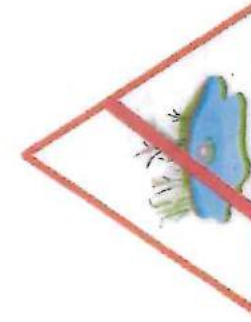
Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser les espaces verts
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les terrains de sport
entre 11h et 18h



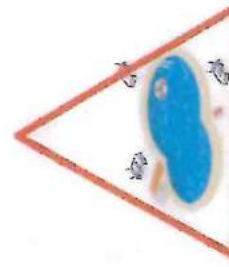
Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau



Fermeture des fontaines en circuit ouvert, brumisateurs interdits



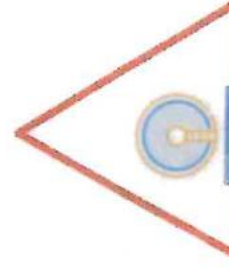
Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Vidange des piscines recevant du public soumise à autorisation ARS et DDT



Lavage autorisé des toitures, des façades et des trottoirs



Surveillance accrue des stations d'épuration et délestage interdit sauf dérogation DDT

Utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)

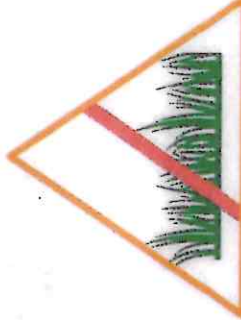
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCÉE

Entreprise non agricole



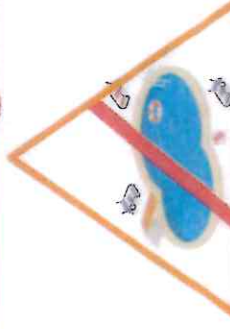
Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les espaces verts
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h



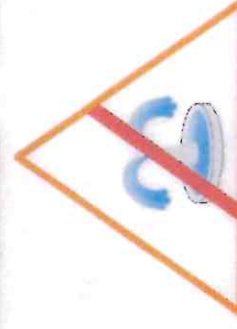
Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) *sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition*



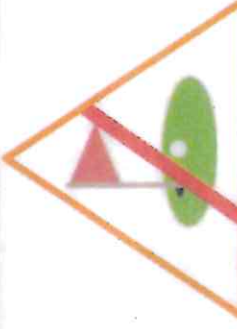
Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs *sauf*
entreprise de nettoyage



Interdiction de laver
les véhicules *sauf avec*
matériel adapté chez un
professionnel



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction d'arroser
les golfs à l'exception
des greens et départs



Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équins
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés